

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE**  
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

**XII<sup>e</sup> Volume.**  
**N<sup>o</sup> 20. — Août 1888.**

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — ..... La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

*Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.*

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

**SENLIS**  
**IMPRIMERIE ERNEST PAYEN**  
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1888



MEMBRES PERPÉTUELS

M<sup>me</sup> de Vetry. — M<sup>me</sup> Corbin. — M. de Vetry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruïet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, vice-président.  
M. Cossin, secrétaire.  
M. Reusse, conservateur du matériel.  
M. Jassemin, secrétaire-général.  
M. Dubarle, jardinier-professeur.  
M. Macret, secrétaire-général.

BUREAU GÉNÉRAL

Président..... MM. Thirion.  
Vice-Présidents..... Brochon, Morel et Vantroys.  
Secrétaire-Général..... Delamotte.  
Secrétaire-Général-Adjoint..... Lebrasseur  
Secrétaires..... Legras et N.  
Trésorier..... Choquet (Jules).  
Trésorier-Adjoint..... Noché.  
Bibliothécaire-Archiviste .. Deslandes père.  
Conservateur du Matériel .. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Bordier. — Bougeonnier. — Simon Compiègne. — Delmont. — Ferraud. — Pecquet. — Tassin. — Guinand. — Fossiez. — Salot. — Duronsoy. — Dupuis.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

**CREPY-EN-VALOIS**  
Présid. : M. Chopinet.  
V.-Prés. : M. Clair.  
Secrét. : M. Francolin.  
V. Secr. : M. Mathiou.  
Trésorier : M. Legros.  
Délégué : M. Punant.

**LA CHAPELLE-EN-SERVAL**  
Président : M. Baudet.  
Vice-Prés. : M. Vivier.  
Secrét. : M. Rauscher.  
V.-Secr. : M. Dubray.  
Trésorier : M. Huss.  
Délégué : M. Cendrier.

**PONT-SAINTE-MAXENCE**  
Président : M. Renault.  
Vice-Prés. : M. Payen.  
Secrét. : M. Gaillardin.  
V.-Secr. : M. Lemercier.  
Trésorier : M. Jaunet.  
Délégué : M. Lefebvre.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE  
FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.  
Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs  
Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.  
Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.  
Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.  
Prospectus. — Circulaires.  
Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.  
Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.  
Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.  
Actions. — Obligations.  
Diplômes.  
Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.  
Cartes de Visite.  
Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.  
Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX

Grandes Pépinières de Marly-la-Ville (S.-et-O.)

Desservies par les Gares de Surveilliers et Lowres.

HARLAY Frères.

Grandes Médailles de vermeil des Expositions de Dammartin et de Senlis.

GRAND CHOIX D'ARBRES DE TOUTES SORTES



## LEFÈVRE

SERRURIER-CONSTRUCTEUR

A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

## VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE

SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

Grandes Pépinières de Bargny

PAR BETZ (OISE).

## Armand MOREL

Lauréat de la Prime d'honneur de l'Horticulture en 1885  
au Concours régional de Beauvais.

Grandes Variétés

DE

PLANTES DE TOUTES SORTES

Demander le Catalogue.

## QUATORZIÈME EXPOSITION

DE

Légumes, Fruits, Fleurs coupées,

Plantes en pots,

de serre chaude ou tempérée,

d'orangerie et de pleine terre,

ET

D'INSTRUMENTS NOUVEAUX OU PERFECTIONNÉS

UTILS A L'HORTICULTURE

QUI AURA LIEU A SENLIS

DANS LE JARDIN D'EXPÉRIENCES DE LA SOCIÉTÉ

les 15, 16, 17 et 18 Septembre 1888.

## PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 5 AOUT 1888.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet est adopté à l'unanimité.

Sont admis membres de la Société :

MM. BOULLET, horloger à Verneuil.

DOUCHE (Théodore), propriétaire à Verneuil.

NORMAND (Victor), propriétaire à Verneuil.

PRÉVOST (Charles) fils, entrepreneur de jardins à Vineuil.

Sont présentés :

MM. VALADON (Emmanuel), propriétaire à Nanteuil.

CHARLES (Emile), jardinier à Nanteuil.

CONSTANT, jardinier chez M. Lalouette, à Ognon.

DAVESNE (Clin), jardinier à Creil.

PARADIS, hôtel des Arènes, à Senlis.

XII<sup>e</sup> VOLUME. — N<sup>o</sup> 20. — AOUT 1888.

M. Lebrasseur donne connaissance des travaux du Conseil d'administration. Son rapport est adopté.

M. le Secrétaire Général donne lecture de la correspondance écrite qui comprend :

1° Une lettre de M. le Ministre de l'Agriculture annonçant l'envoi d'un volume pour notre Tombola.

2° Une lettre de la Société pomologique de France, demandant la nomination d'un délégué au Congrès de Bordeaux. Ce Congrès ayant lieu le 17 septembre, époque de notre Exposition, la Société ne peut envoyer aucun délégué.

3° L'envoi par M. Bonneville du procès-verbal constatant l'emploi de la Bromine comme antiphylloxérique, et des résultats obtenus à Pont-sur-Yonne.

M. Vantroys annonce à l'assemblée que M. le baron Franck Seillière et M. le prince Radziwill ont accepté le titre de membres perpétuels et ont joint à leur cotisation l'envoi d'un joli lot pour notre Tombola.

Les membres présents, après avoir acclamé M. le prince Radziwill et M. le baron Seillière membres perpétuels, adressent leurs remerciements aux généreux donateurs et à notre dévoué vice-président.

M. Delmont communique les résultats obtenus par une Société de hannetonnage. Ce travail sera inséré au Bulletin.

M. Thirion, président, donne connaissance des expériences qu'il a faites sur la précocité de différents haricots hâtifs, et desquelles il résulte que le flageolet à feuilles gaufrées est plus hâtif en grains que le flageolet d'Etampes, mais que, par contre, ce dernier est plus hâtif en vert.

Sont déposés sur le bureau :

Le rapport de M. Thirion sur l'ouvrage de M. Chevallier (nécessité de tailler les arbres).

Le rapport de M. Tétard sur l'Exposition de Nogent-sur-Marne.

M. Delmont offre un livret de la Caisse d'épargne d'une valeur de 10 fr. pour l'élève ayant le mieux réussi au concours horticole.

M. Sylvain Berger offre des volumes d'une valeur de 40 fr. pour les lauréats du même concours.

L'assemblée vote des remerciements à MM. Delmont et Berger.

A la fin de la séance a lieu le tirage de 25 obligations à rembourser :

Numéros sortis :

3 8 9 10 11 14 16 22 23 26 28 40 47  
49 51 57 58 65 72 75 78 80 84 92 97

Les propriétaires des obligations ci-dessus peuvent dès maintenant en toucher le montant chez M. Choquet-Drivière, trésorier central.

*Apports en séance :*

Par M. BARBIER : un très beau lot de Légumes (*Mention très honorable*).

Par M. Sylvain BERGER : Fleurs coupées (*Mention très honorable*).

La séance est levée à cinq heures.

---

## GRANDE TOMBOLA

Autorisée par Monsieur le Préfet de l'Oise,  
Et qui sera tirée à l'issue de l'Exposition qui aura lieu à Senlis,  
le 15 Septembre 1888.

---

### LOTS PRINCIPAUX :

Un Ouvrage, offert par M. le Ministre de l'Agriculture.

Deux Garnitures de cheminée, en bronze (Pendule et Candélabres).

Une magnifique Suspension de salle à manger.

Une Gouache, de M. J. Valadon.

Un grand Tableau de fleurs.

Un Objet d'Art du Japon.

Une Lessiveuse en tôle galvanisée, etc., etc., etc.

EN TOUT 200 LOTS ENVIRON,

dont une grande quantité de belles plantes d'appartement  
offertes par des Exposants.

**Prix du billet : 0,50 centimes.**

Le produit de cette Tombola est destiné à couvrir les frais de l'aménagement du Jardin d'Expériences de la Société, pour la plantation d'une Ecole de Pommiers et Poiriers à Cidre.

Trois sortes de pommes ont été jusqu'à présent nécessaires pour produire du Cidre de longue garde et capable d'être transporté au loin : Les pommes douces qui fournissent le *sucre*, les pommes amères qui donnent le *tannin*, et les pommes sures qui contiennent l'*acide*.

Les travaux de MM. Hauchecorne et de Bouteville ont constaté l'existence de certaines variétés de fruits contenant, à elles seules, les trois éléments indispensables à la production d'une boisson de bonne qualité, de longue garde et de transport facile.

Ces variétés seront plantées au Jardin d'Expériences de la Société.

Les greffes en seront délivrées gratuitement à tous les habitants de l'arrondissement qui voudront faire une plantation de Pommiers ou Poiriers à Cidre.

Tous nos Collègues de la Société voudront, nous en avons l'espoir, s'associer à cette œuvre de haute utilité en prenant des billets de Tombola, et en s'efforçant d'en placer le plus grand nombre possible.

---

## SUR LA NECESSITÉ DE LA TAILLE

M. Ch. Chevallier a publié dans le *Journal de la Société centrale d'horticulture* un remarquable article sur la

nécessité de la taille pour les arbres fruitiers, dont il a été fait un tirage à part, et dont un exemplaire m'a été gracieusement adressé par l'auteur.

M. Chevallier rappelle la théorie préconisée par feu le docteur Pigeaux, et rajeunie récemment par M. Burvenich, professeur belge distingué; il se déclare au contraire personnellement partisan de la taille, et appuie son opinion de remarquables arguments.

Après avoir rappelé l'origine de la taille des arbres en espaliers et contre-espaliers, imaginée et professionnée par Legendre et La Quintinye, il fait remarquer que depuis ce temps, les arboriculteurs les plus distingués, Thouin, Poiteau, Dubreuil, Hardy père et fils, en ont fait une science qui a ses préceptes, ses règles et ses principes.

Ensuite il fait remarquer que la taille est indispensable pour la vigne et le pêcher, ce que ne contestent même pas ses adversaires. Puis il développe avec détails le mode de végétation des différents arbres fruitiers, et démontre que, abandonnés à eux-mêmes, ils ne peuvent, en vieillissant, produire que des fruits de petit volume, souvent même défectueux, tavelés, difformes et pierreux.

« La taille, dit-il, a pour but de distribuer la sève également et proportionnellement dans toutes les parties de l'arbre, afin que les fruits acquièrent toute la grosseur et la qualité qu'ils doivent avoir. Certaines branches doivent être taillées plus longues que d'autres; les faibles doivent porter moins de fruits que celles qui sont vigoureuses. Enfin on rend la production presque égale chaque année.

« Mais toutes ces tailles doivent être faites avec intelligence, et ne jamais être exagérées, dans l'intérêt même de la végétation de l'arbre et de la production; mieux vaut qu'elles soient un peu longues que trop courtes; c'est au jardinier à bien étudier la force et la vigueur de ses arbres, et à fixer alors leur forme et l'étendue qu'ils doivent avoir. »

On ne saurait mieux dire. Le bois est le canal naturel de la

sève; plus la charpente d'un arbre est solide, mieux il est nourri; ceux qui travaillent des arbres plantés dans un sol médiocre le savent bien, et ne peuvent réussir à obtenir de beaux fruits que par une taille courte, afin d'avoir de larges canaux ouverts à la circulation de la sève.

Aussi dans l'arbre abandonné à lui-même, on voit les branches qui ont fructifié s'abaisser, souvent même se dessécher, tandis qu'à leur base sortent des gourmands destinés à reconstituer une charpente nouvelle. Mais alors que de temps et que de sève perdus!

Comparez un arbre de plein vent, non avec un espalier, mais avec un gobelet, par exemple; le dernier occupe un espace dix fois moindre, avec une charpente proportionnellement très inférieure, et donne une récolte au moins égale en poids à celle du premier, triple ou quadruple en valeur marchande. Toute sa sève est utilisée, et toutes ses parties sont en production constante; enfin le fruit n'est jamais éloigné du canal direct de la sève.

THIRION.

---

## EXPOSITION DE NOGENT-SUR-MARNE

*Tenue au Perreux, du 1<sup>er</sup> au 8 juillet 1888.*

---

Délégué par la Société d'horticulture de Senlis pour la représenter à l'Exposition de Nogent-sur-Marne, tenue au Perreux, je viens vous rendre compte du mandat qui m'a été confié.

Les Membres du jury, convoqués pour le samedi 30 juin, se réunissaient à neuf heures du matin, dans le Préau des Ecoles du Perreux, où se tenait l'Exposition; ils ont été reçus par l'honorable président de la Société, M. Viol, et le Conseil municipal du Perreux.

Le jury était composé de MM. Lucien Chauré, officier d'Académie, chevalier du Mérite agricole, de Saint-Maur;

Doit, du Raincy; Chemin, de Vincennes; Geniot, de Neuilly-Plaisance, et enfin votre Délégué, président.

Une coupe en argent, deux médailles en or, vingt médailles de vermeil, quatre médailles en argent, une médaille de bronze artistique et deux autres en bronze ont été mises à notre disposition.

Ces récompenses ont été décernées ainsi qu'il suit :

### *Horticulteurs :*

Grand prix d'honneur, médaille d'or : M. Patin, pour ses nombreux lots de lauriers-roses, fusains, calcéolaires, plantes de serre chaude, pétunias doubles, bouquets, couronnes et fleurs coupées.

MM. Moreau : médaille de vermeil de 1<sup>re</sup> classe, pour ses légumes et fruits variés.

Guellier : médaille de vermeil de 1<sup>re</sup> classe, pour ses pelargoniums, geraniums, coleus et dracœnas.

Hérisson : médaille de vermeil de 2<sup>e</sup> classe, pour ses bûches en liège garnies de plantes, et un lot de plantes fleuries.

Brinder : médaille de vermeil de 2<sup>e</sup> classe, pour ses plantes vertes variées.

Dumontier : médaille de vermeil de 3<sup>e</sup> classe, pour ses plantes vertes variées.

### *Amateurs et jardiniers :*

MM. Russler : prix d'honneur, médaille d'or, pour ses caladiums du Brésil, plantes vertes et begonias rex.

Mellé : coupe en argent, pour ses plantes vertes et begonias rex.

Loizeau : médaille de vermeil de 1<sup>re</sup> classe, pour ses fraisiers quatre saisons, en pots.

Bonnenfant : médaille de vermeil de 1<sup>re</sup> classe, pour ses begonias rex et coleus de semis.

Gros : médaille de vermeil de 1<sup>re</sup> classe, pour ses plantes de serre chaude variées.

- MM. Clain (Hubert) : médaille de vermeil de 1<sup>re</sup> classe, pour ses caladiums du Brésil.  
Mouy : médaille de vermeil de 1<sup>re</sup> classe, pour ses plantes variées.  
Pouly : médaille de vermeil de 2<sup>e</sup> classe, pour ses cactées, begonias rex et légumes.  
Lallier : médaille de vermeil de 3<sup>e</sup> classe, pour ses plantes variées et fleurs coupées.  
Floquet : médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe, pour ses plantes fleuries.

*Industrie horticole :*

- MM. Poincet : médaille de vermeil de 1<sup>re</sup> classe, pour ses pompes et son système de puits instantanés.  
Hubert : médaille de vermeil de 2<sup>e</sup> classe, pour ses appareils de chauffage.  
Wagner : médaille de vermeil de 3<sup>e</sup> classe, pour ses appareils de chauffage avec réservoir.  
Verner : médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe, pour ses poteries en tous genres.  
Reimboud : médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe, pour ses bacs, hottes à purin et filtres.  
Sauvanet : médaille de bronze artistique, pour ses troncs d'arbres et un bassin en ciment.

*Coopérateurs :*

- MM. Robert, médaille de vermeil de 1<sup>re</sup> classe.  
Brinder, Patin, Lugnet et Coiffier, une médaille de vermeil de 2<sup>e</sup> classe.

En terminant, Messieurs, permettez-moi de vous dire que le meilleur accueil a été réservé à votre Délégué et aux Membres du jury, et que j'ai cru devoir remercier, au nom de la Société d'horticulture de Senlis, M. le Président de la Société de Nogent-sur-Marne et la municipalité du Perreux.

Des discours ont été prononcés par M. Viol, président de la Société, et par M. le Maire de la nouvelle commune du Perreux.

Un banquet nous a été offert par ces Messieurs. Il me reste à adresser de nouveau mes plus vifs remerciements à M. Viol, président, et à Messieurs les Organisateurs de l'Exposition.

A. TESTARD.

Senlis, le 5 août 1888.

---

## TRAVAUX DU MOIS D'AOUT

---

La sève est en partie suspendue, mais il faut néanmoins continuer le pinçage, le palissage, de même que l'effeuillage, là où c'est nécessaire, pour que les fruits se colorent par la lumière; cette opération, nous l'avons dit le mois précédent, doit se faire peu à peu pour que les rayons du soleil ne séchent pas les fruits au lieu de leur donner le coloris, et aussi pour ne pas nuire à la végétation, en supprimant trop de feuilles, qui sont, on le sait, les organes générateurs de la vie des arbres.

Vers le milieu du mois, on commence à faire les boutures, par rameau, des arbres et arbrisseaux. Leur bois est suffisamment aoûté pour résister sans s'altérer, jusqu'à la formation des racines, qui, dans beaucoup d'essences ligneuses, se font plus ou moins attendre, suivant que le milieu dans lequel les boutures se trouvent placées leur est plus ou moins favorable. Généralement, les végétaux ligneux à bois tendre émettent plus facilement des racines que ceux à bois sec ou dur.

C'est le moment de surveiller les greffes en écusson à œil poussant, pour couper les ligatures qui menacent de faire étranglement.

On continue encore la greffe en écusson à œil dormant des arbres fruitiers, particulièrement l'abricotier, le pêcher, l'amandier; observant toujours l'état de la sève, s'abstenant surtout d'opérer quand celle-ci est encore trop active dans les

sujets, mais saisissant autant que possible le moment où les bourgeons quittent leur état herbacé pour se lignifier, sans cependant attendre que la sève soit complètement arrêtée, car dans ce cas l'opération ne serait possible que plus tard, c'est-à-dire quand les sujets reprendraient une nouvelle végétation.

Les fruits qui mûrissent sont récoltés avec beaucoup de soins, évitant en les cueillant de casser les lambourdes afin de ne pas compromettre la production de l'année suivante. Il ne faut pas attendre pour cueillir les fruits que leur complète maturité soit acquise sur l'arbre, principalement pour ceux qui mûrissent en été; mais, au contraire, la devancer de cinq à six jours, pour éviter qu'ils se détachent d'eux-mêmes et s'abiment en tombant. Ces précautions prises, on dispose les fruits en bon état dans le fruitier, pour les livrer juste à point à la consommation.

La cueillette des fruits qui mûrissent en automne doit précéder de quinze jours leur complète maturité; ceux qui mûrissent dans le courant de l'hiver seront récoltés selon les années, du 15 septembre au 10 octobre; enfin ceux dont la maturité s'accomplit tout à fait tardivement doivent rester le plus longtemps possible sur les arbres, pourvu qu'ils soient assez abrités pour ne pas craindre les premières gelées d'automne. Cette récolte est aussi très variable suivant les années, les situations, néanmoins on peut dire que sa limite extrême ne dépasse guère la fin d'octobre. Les fruits hâtifs demandent particulièrement une surveillance de tous les jours. Leur maturité se fait vite, et, s'ils ne sont pas consommés à point, ils perdent beaucoup de leur qualité par suite d'une prompt décomposition.

Vers la fin du mois, on peut commencer les plantations d'arbres verts. Ne pas oublier de mettre en pratique le sage conseil que le célèbre fabuliste La Fontaine donnait aux laboureurs : « Remuez vos champs dès que sera fait l'août ». Certes, l'arboriculteur peut en tirer grand profit, en songeant

à ses futures plantations. Défoncer en plein les carrés, les plates-bandes du jardin fruitier; ouvrir des tranchées au verger, des trous au domaine; transporter les terres d'amendement là où elles sont nécessaires, sont autant de travaux dont il doit se préoccuper pour être prêt à planter en octobre-novembre.

CH. LOZET.

---

## TRAVAUX DU MOIS DE SEPTEMBRE

---

Continuer en tous points les travaux indiqués pour le mois précédent qui n'ont pu être exécutés pour une cause quelconque : greffes, boutures, récolte des fruits, surveillance des greffes, effeuillage. Quoique cette dernière opération se fasse déjà tout naturellement sur la plupart des arbres, par suite de l'approche de l'automne, il n'en faut pas moins la continuer au jardin fruitier, particulièrement sur les pêchers à fruits tardifs, qui conservent leur feuillage très tard; sur la vigne qui exige beaucoup de chaleur pour mûrir ses fruits. On met en sac les grappes de raisin, à mesure qu'elles approchent de leur maturité, de façon à les conserver longtemps sur le cep, où elles achèveront de bien mûrir, et à les soustraire à la voracité des guêpes et des mouches.

On recherche les guêpiers pour les détruire. Voici un moyen connu, bien facile à employer, qui nous a toujours bien réussi. A la nuit close, se munir de deux arrosoirs d'eau bien bouillante que l'on verse, le plus subtilement possible, dans le trou du guêpier. A cette heure les insectes se trouvent endormis, de sorte que peu d'entre eux échappent à la mort. Il faut bien se garder de faire cette opération le matin ou le soir, et encore moins dans la journée; car la moindre lumière permettrait aux guêpes de sortir en foule, et elles pourraient faire un mauvais parti à leur adversaire. Il faut donc attendre

leur moment de léthargie, c'est-à-dire vers onze heures du soir.

On peut greffer en fente avec autant de succès qu'au printemps, principalement le prunier et le cerisier.

Nous conseillons de mettre de côté séparément, par ordre d'époque de maturité, les noyaux de pêches, de prunes, de cerises, les pépins de poires, de pommes, provenant de fruits de choix qui auraient reçus des félicitations à la table, comme cela se fait d'ailleurs pour le meilleur des melons; puis un peu plus tard, par une belle journée d'automne, de semer ces graines avec les soins qu'elles réclament. Nul doute qu'il naisse de ces semis partiels des sujets susceptibles de produire quelques fruits nouveaux dont pourrait s'enorgueillir l'amateur. Cette pratique, non encore en usage, prive l'arboriculture de dons précieux dont la nature est prodigue envers tous. Quelques soins, un peu de patience suffisent pour courir l'heureuse chance d'obtenir quelques gains d'un mérite appréciable et qui jusqu'ici sont restés dans le néant, à cause de notre négligence. Il ne faut pas perdre de vue que c'est particulièrement par la voie du semis que se sont perfectionnés nos fruits; nous avons donc grand tort de le négliger.

CHARLES LOZET.

\*  
\*  
\*

**Expositions annoncées pour 1888.**

Meaux, du 7 au 9 septembre.

Lyon, septembre.

Chartres, du 19 au 23 octobre.

**A VENDRE** à l'amiable, **une Tente** de 30 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, susceptible d'être utilisée pour Expositions d'horticulture, Bals, Fêtes, Distributions de prix, etc.

S'adresser à M. le Président de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis.

# N. ANTOINE ET FILS

RÉCOMPENSES A TOUTES LES EXPOSITIONS AUXQUELLES LA MAISON A PRIS PART

Paris 1878, médailles d'argent,  
Bordeaux 1882, Amsterdam 1883, Anvers 1885, médailles d'or,  
Havre 1887, hors concours (membre du Jury). — Toulouse 1887, diplôme d'honneur.

## ENCRE COMMUNICATIVE

VIOLET NOIR

la seule donnant des copies parfaites plusieurs mois après l'écriture.

## ENCRE MODERNE

NOIR FIXE INALTÉRABLE

très noire en écrivant et résistant à l'usage du papier buvard.

## ENCRE BLEU-NOIR --- ENCRE ÉCARLATE

En vente chez E. PAYEN, Imprimeur-Libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, à Senlis.



# LE GRESHAM

Compagnie Anglaise d'Assurances sur la Vie,  
établie en France depuis 1854.

---

*Propriétés françaises de la Compagnie GRESHAM :*

2, rue Halévy, place de l'Opéra;

30, rue de Provence; — 8, boulevard des Capucines.

---

**Actif : 94.408.165 francs.**

---

*Assurances proposées à la Compagnie pendant les  
trente-huit dernières années, près de :*

**UN MILLIARD CINQ CENTS MILLIONS DE FRANCS**

---

*Sommes payées par la Compagnie  
depuis l'origine, 1848, jusqu'au 30 Juin 1886, près de :*

**178 MILLIONS DE FRANCS**

---

Assurances sur la vie entière, mixtes et à terme fixe.

---

**Rentes viagères immédiates,**  
*aux taux de 10, 12, 15 et 17 pour cent suivant l'âge,  
payables au cours dans toute l'Europe.*

---

Agent Général :

**M. GRISON, à Creil.**

---

**Conformément au Règlement,  
les Leçons d'horticulture sont suspendues  
en Septembre, Octobre et Décembre.**

---

# AVIS

## Tarif des Annonces.

Depuis le 4<sup>er</sup> janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

*Pour une Case :*

4 fois . . . . .	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	»»
3 fois de suite. . .	6	»»		12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

## Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

## Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

## Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.